



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : CREATION DE POSTE PERMANENT

Date de convocation : Le 22 mai 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	10	11

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, Mme Valérie SYRAT, M. Olivier MERCIER, Mme Sylvie SWANEPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, Mme Isabelle FERNANDEZ, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Était excusé ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL à Mme Aurélie HEBINCK.

Étaient Excusé(e)s :

M. Didier NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET.

Étaient absent(e)s :

M. Vincent JEANNEKIN, M. Jean-Claude FOURNIER.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.



Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre de répondre à l'organisation des services.

Ainsi, il y a lieu de créer un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} Juillet 2026.

Accusé de réception en préfecture
059-265903591-20260622-DEL22062026-18-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Suite à l'information donnée au Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à créer ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent concerné, et aux charges s'y rapportant, seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la présente délibération.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS





**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE**

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de convocation : Le 22 mai 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	10	11

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, Mme Valérie SYRAT, M. Olivier MERCIER, Mme Sylvie SWANEPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, Mme Isabelle FERNANDEZ, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Était excusé ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL à Mme Aurélie HEBINCK.

Étaient Excusé(e)s :

M. Didier NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET.

Étaient absent(e)s :

M. Vincent JEANNEKIN, M. Jean-Claude FOURNIER.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.



Il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte une nomination en qualité de rédacteur.

Suite à l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à modifier le tableau de la manière suivante :

Filière Administrative

Cadre d'emploi	Grade	Effectifs budgétés / Effectifs pourvus
Attaché Principal	Attaché Principal	1 à 35h / 1
Rédacteur	Rédacteur	1 à 35h / 1
Adjoint Administratif	Adjoint administratif	1 à 24h / 1
	Adjoint Administratif Principal de 2e classe	1 à 35h / 1 1 à 17h30 / 1
	Adjoint Administratif Principal de 1e classe	4 à 35h / 4

Filière Médico-sociale

Cadre d'emploi	Grade	Effectifs budgétés / Effectifs pourvus
Assistant Socio - Educatif	Assistant Socio - Educatif	1 à 35h / 1

Filière Animation

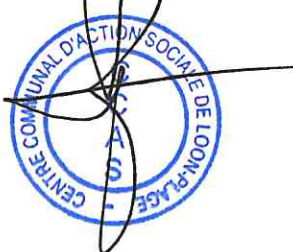
Cadre d'emploi	Grade	Effectifs budgétés / Effectifs pourvus
Animateur	Animateur Principal 1ère classe	1 CDD à 35h / 1
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	1 à 24h / 1

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la présente délibération.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS





**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE**

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DK PULSE

Date de convocation : Le 22 mai 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	10	11

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, Mme Valérie SYRAT, M. Olivier MERCIER, Mme Sylvie SWANEPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, Mme Isabelle FERNANDEZ, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Était excusé ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL à Mme Aurélie HEBINCK.

Étaient Excusé(e)s :

M. Didier NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET.

Étaient absent(e)s :

M. Vincent JEANNEKIN, M. Jean-Claude FOURNIER.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.



La prévention santé fait partie des priorités de l'action du CCAS de Loon-Plage depuis de nombreuses années. Souhaitant favoriser le maintien à domicile des aînés et des personnes fragiles, le CCAS a favorisé le développement, depuis mi 2017, d'un partenariat avec l'association « Dk Pulse » autour d'actions favorisant la pratique d'une activité physique adaptée, en séance collective (action portée par le Centre Socio-Culturel) et à domicile.

Pour ce qui est de l'APA – Activité Physique Adaptée à domicile, une trentaine de personnes (toutes âgées de plus de 75 ans) bénéficient annuellement de cette action.

Les impacts sur la santé, la lutte contre l'isolement et le maintien au domicile des aînés sont très nets. Certains ont retrouvé la capacité et la confiance, leur permettant de sortir de leur habitation. D'autres participent de nouveau à des activités extérieures, etc.

Au-delà de l'action « seniors à domicile », le panel des actions entre le CCAS et Dk Pulse s'est élargi, depuis 2020, à un groupe d'adultes en parcours d'insertion.

De même, durant l'été (depuis 2020) des séances de remise à l'effort sont organisées au parc Galamé, et plusieurs personnes fréquentent le bus « APA Mobile » lors des séances organisées régulièrement sur le territoire de la commune.

S'ajoute à cela, les personnes suivant les séances collectives prises en charge par le Centre Socio Culturel. Un groupe en « semi collectif » a aussi été créé, permettant une transition entre les actions individuelles, les collectives et l'autonomie complète vers des activités physiques sans encadrement.

Des séances d'APA sont aussi, désormais, organisées au sein de la salle municipale du complexe sportif.

Au total, ce sont, ainsi, près de 90 personnes de la commune qui bénéficient annuellement des actions de Dk Pulse.

Pour l'année 2025, le montant octroyé à l'association était de 36 000 €. Pour 2026, le BP du CCAS n'ayant pas été adopté fin 2025, il avait été adopté, à l'issue du Conseil d'Administration du 18 Décembre 2025, l'octroi d'une subvention d'un montant de 18 000 € (correspondant à 50% de la somme octroyée en 2025), afin de couvrir la période d'activité de Janvier à Juin 2026.

La situation devait être ré-évaluée à l'issue de l'adoption du BP 2026, effective depuis le 29 Avril 2026.

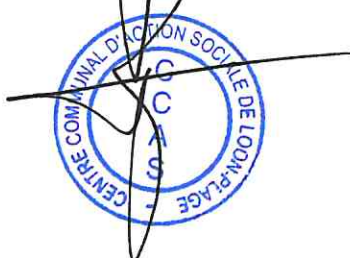
Il est ainsi proposé aux administrateurs d'octroyer à l'association Dk Pulse une subvention complémentaire d'un montant de 18 000 € (afin de couvrir la période d'activité de Juillet à Décembre 2026) et d'autoriser Mr Le Président à signer, en ce sens, une convention avec l'association.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la présente délibération.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS





**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE**

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNIS CITE

Date de convocation : Le 22 mai 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	10	11

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, Mme Valérie SYRAT, M. Olivier MERCIER, Mme Sylvie SWANEPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, Mme Isabelle FERNANDEZ, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Était excusé ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL à Mme Aurélie HEBINCK.

Étaient Excusé(e)s :

M. Didier NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET.

Étaient absent(e)s :

M. Vincent JEANNEKIN, M. Jean-Claude FOURNIER.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.



Selon ses statuts, l'association UNIS-CITE a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire, en proposant à des jeunes de mener en équipe, pendant une période d'environ six ou neuf mois, et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté ».

Créée en 2001, Unis-Cité Nord Pas-de-Calais est une association régionale composée de 5 sections en préfecture (Valenciennes, Dunkerque, Lens et Calais). Elle accueille chaque

Adossé de décision en préfecture
093-265903391-20260622-DEL22062026-21-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

année plus de 500 jeunes en Service Civique (contrat de 8 mois) qu'elle mobilise sur des actions d'intérêt général favorisant la cohésion sociale et le développement durable.

Unis-Cité a développé un programme dénommé « Solidarité Séniors ». Ce programme a pour objectif de favoriser les échanges entre générations, le bien-être, le lien social avec les personnes âgées et leur maintien à domicile à travers la mobilisation de jeunes volontaires, appuyés par un collectif de partenaires institutionnels et associatifs.

Par ailleurs, le CCAS et le CSC de Loon-Plage travaillent ensemble, depuis plusieurs années, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser leur bien-être.

Le CCAS, le CSC de Loon-Plage et Unis-Cité Nord Pas-de-Calais ont décidé, en 2014, de conclure un partenariat qui permet annuellement à 4 volontaires d'intervenir auprès des habitants de Loon-Plage.

Deux binômes de volontaires accompagnent ainsi une quinzaine de personnes âgées, durant 8 mois, d'Octobre 2026 à Mai 2027, à raison d'une visite d'1h30 par semaine.

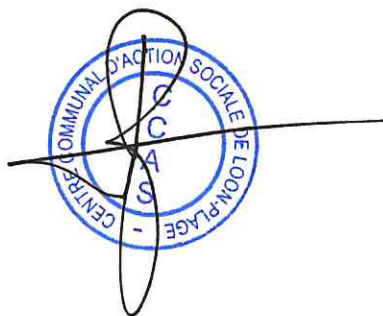
Cette action connaît un réel succès et son bilan est très positif. Il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider l'octroi d'une subvention de 5 000 € à Unis Cité pour la mise en œuvre de ce projet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la présente délibération.

ADOpte,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS





**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE**

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE FIN D'ANNEE

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	10	11

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, Mme Valérie SYRAT, M. Olivier MERCIER, Mme Sylvie SWANEPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, Mme Isabelle FERNANDEZ, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Était excusé ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL à Mme Aurélie HEBINCK.

Étaient Excusé(e)s :

M. Didier NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET.

Étaient absent(e)s :

M. Vincent JEANNEKIN, M. Jean-Claude FOURNIER.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.



- Repas de fin d'année des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale organisera le Dimanche 29 Novembre 2026 le traditionnel « banquet des aînés ».

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation de cette journée. Elles feront l'objet d'un paiement, par mandat administratif, imputé à la ligne budgétaire concernée.

- Noël des enfants porteurs de handicap

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, chaque enfant de la commune, porteur d'un handicap, se voit remettre une carte cadeau d'une valeur de trente-cinq euros, ainsi qu'une friandise.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des dépenses relatives à cette action. Elles feront l'objet d'un paiement, par mandat administratif, imputé à la ligne budgétaire concernée.

- Colis et bons d'achat de fin d'année pour les personnes âgées

Les personnes âgées, à partir de 64 ans dans l'année et ne participant pas au « banquet des aînés », se voient offrir un colis ainsi qu'un bon d'achat, utilisable dans les commerces de la commune.

Par ailleurs, les aînés ont, depuis 2023, la possibilité de choisir, à la place du colis, de se voir attribuer un bon d'achat de 40 euros.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des dépenses relatives à l'achat des colis.

Les bons d'achat seront, eux, imprimés à la charge du CCAS et feront l'objet d'un paiement direct aux commerçants. L'ensemble des dépenses liée à cette opération fera l'objet d'un paiement par mandat administratif, imputé aux lignes budgétaires concernées.

- Colis pour les aînés de la commune résidant au sein d'établissements pour personnes âgées

Afin de garder un lien avec les personnes âgées de la commune qui entrent en établissement, un colis de fin d'année leur est offert.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des dépenses relatives à cette action. Elles feront l'objet d'un paiement par mandat administratif, imputé à la ligne budgétaire concernée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la présente délibération.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS

